



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 14 février 2020

Convocation des conseillers :
le 14 février 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 28 février 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

Excusés : Martin Kox, Echevin, Vera Spautz, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Jean Tonnar, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 5.2. Avenant à la convention concernant Cultur'all Asbl ;
décision**

Considérant qu'il s'agit d'un avenant à la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'asbl Cultur'all;

Vu la convention signée en date du 6 juin 2011, approuvée par le Conseil communal le 17 juin 2011 et par le Ministère de tutelle en date du 13 juillet 2011, ayant pour objet de permettre aux détenteurs du Kulturpass d'accéder aux manifestations culturelles de la Ville d'Esch à tarif préférentiel;

Considérant que la convention de base prévoit dans son article 9 que la convention est révisable d'un commun accord par voie d'avenant;

Vu la dérogation exceptionnelle dans l'article 1 par l'ajout d'un paragraphe supplémentaire dont la teneur est la suivante:

« Sur initiative de l'institution culturelle organisatrice, respectivement du collège es bourgmestre et échevins, les détenteurs du Kulturpass pourront accéder à la manifestation gratuitement. »;

Vu les conditions et prestations fixées dans l'avenant;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'avenant à la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'asbl Cultur'all.

en séance

date qu'en tête